



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015	Page : 1
	Version : 3.1
Activateur WT-ART	Date révis. : 27/01/2023
	Date de la version précédente:
	27/01/2020



SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Activateur WT-ART

Autres moyens d'identification :

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Mélange de produits chimiques utilisé pour activer l'encre du film hydrosoluble pour le procédé d'impression hydrographique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

WT-ART

12 Rue aristide Berges, 38800 Le Pont De Claix, France, 04 76 98 77 27

1.4 Numéro d'appel d'urgence

04 76 98 77 27

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) n°1272/2008

- Liquides inflammables (Catégorie 3), H226
- Toxicité aiguë, Orale (Catégorie 4), H302
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire, Système nerveux central H336
- Toxicité pour la reproduction (catégorie 1B), H360
- Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318
- Toxicité aiguë, Catégorie 4, Dermale, H312
- Toxicité aiguë, Catégorie 4, Inhalation, H332

Classification conformément aux Directives (UE) n°67/548/CEE ou 1999/45/CE

		R10
Repr.Cat.2	Toxique pour la reproduction	R60 – 61
Xn	Nocif	R20/21/22
Xi	Irritant	R37/38 - 41
F	Facilement inflammable	R11
		R67
		R40



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015

Page : 2
Version : 3-1
Date révis. : 27/01/2023
Date de la version précédente
27/01/2020

Activateur WT-ART

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (UE) n°1272/2008

Pictogrammes de danger :



Irritant



Toxicité



Inflammable

Mention d'avertissement :

Mentions de danger :

- H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
- H226 Liquide et vapeurs inflammables
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges
- H350 Peut provoquer le cancer
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- H318 Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence :

- P102 Tenir hors de portée des enfants
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P284 Porter un équipement de protection respiratoire
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Étiquetage conformément aux Directives (UE) n°67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s) :

Phrase(s) R :

- R12 Extrêmement inflammable.
- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R40 Effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S :

- S1/2 Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
- S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015

Page : 3
Version : 3-1
Date révis. : 27/01/2023
Date de la version précédente
27/01/2020

Activateur WT-ART

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

3.2 Mélanges

Composants du mélange :

Dénomination	N° CAS	N° CE	N° INDEX	N° REACH	%		Classification CLP	Type
					mini	maxi		
Acétate de cellosolve	111-15-9	203-839-2	607-037-00-7		10	50		
Alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	603-117-00-0		10	50	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3 - Resp. Irrit.	
Isobutanol	78-83-1	201-148-0	603-004-00-6		10	50	Flam. Liq. 3; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; STOT SE 3 - Resp. Irrit.; STOT SE 3 - Sensibil.	

Type composant : (C) : constituant ; (I) : impureté ; (A) : additif stabilisant

Composants présentant danger santé / environnement :

Dénomination	N° CAS	N° CE	N° INDEX	N° REACH	%		Classification CLP	Type
					mini	maxi		
Diméthylbenzène	95-47-6	202-422-2	601-022-00-9		10	50		
Isoacétophorone	78-59-1	201-126-0	606-012-00-8		10	50	Acute Tox. 4 (Oral); Acute Tox. 4 (Dermal); Eye Irrit. Carc. 2; STOT SE 3 - Resp. Irrit.	

Type composant : (C) : constituant ; (I) : impureté ; (A) : additif stabilisant

3.3 Impuretés et adjuvants qui contribuent au classement de la substance

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Procédure à suivre en cas

d'inhalation

Si malaise: faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire: pratiquer le bouche à bouche ou la respiration artificielle.
Le cas échéant, administration d'oxygène! Appelez immédiatement un médecin.

Procédure à suivre en cas de contact cutanée

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
Consulter un médecin.

Procédure à suivre en cas de contact oculaire

Rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

Procédure à suivre en cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Si vomissement: attention. Danger d'aspiration!
Tenir les voies respiratoires libres. Possibilité de défaillance pulmonaire après aspiration de vomissures.
Appeler immédiatement un médecin. Addition de : charbon actif (20 à 40 g en suspension à 10%).

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins

Veillez à votre protection personnelle!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et

différés Inhalation

Effets irritants, Toux, Paralysie respiratoire, Insuffisance respiratoire, Somnolence, Vertiges, Perte de conscience, Narcose, ivresse, Migraine. somnolence, Coma

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires Traitements spécifiques

Laxatif : Sodium sulfate (1 cuillère à soupe/1/4 l d'eau).



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015	Page : 4
	Version : 3-1
Activateur WT-ART	Date révis. : 27/01/2023
	Date de la version précédente 27/01/2020

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune restriction

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Equipements de protection particuliers des pompiers

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015

Activateur WT-ART

Page : 5

Version : 3-1

Date révis. : 27/01/2023

Date de la version précédente

27/01/2020

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures

d'urgence Pour les non-secouristes

Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions relatives à l'environnement

Ne pas évacuer dans les canalisations ni dans les eaux de surface. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Eviter une introduction dans l'environnement. Risque d'explosion.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le

nettoyage Conseils concernant les méthodes de confinement

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Eviter la propagation à la surface(ex. par des digues ou des barrières anti-huile).

Conseils concernant les méthodes de nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte par exemple Chemizorb® et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Autres informations concernant les déversements et dispersions

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger Mesures de protection

Éviter de: Inhalation, Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser une hotte aspirante (laboratoire). Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale. Si une ventilation locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Travailler sous une hotte. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Mesures de prévention des incendies. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles

incompatibilités Mesures techniques et conditions de stockage

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Recommandations

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015	Page : 6
	Version : 3-1
Activateur WT-ART	Date révis. : 27/01/2023
	Date de la version précédente
	27/01/2020

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Activateur WT-ART:

Pays	VL - 8 h		VL - 15 min		Base légale
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3	
FR	2	11	5	25	GESTIS
	2	11	5	25	
	2	11	5	25	
	2	11	5	25	

Diméthylbenzène: 95-47-6

Pays	VL - 8 h		VL - 15 min		Base légale
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3	
fr	50	221	100	442	GESTIS

Acétate de cellosolve: 111-15-9

Pays	VL - 8 h		VL - 15 min		Base légale
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3	
FR			400	980	

Isoacétophorone: 78-59-1

Pays	VL - 8 h		VL - 15 min		Base légale
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3	
FR	50	150			GESTIS

Alcool isopropylique: 67-63-0

Pays	VL - 8 h		VL - 15 min		Base légale
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3	
FR	50	150			GESTIS

Pays	VL - 8 h		VL - 15 min		Base légale
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3	
	2	11	5	25	GESTIS

Isobutanol: 78-83-1

Procédures de suivi recommandées

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015

Activateur WT-ART

Page : 7

Version : 3-1

Date révis. : 27/01/2023

Date de la version précédente:

27/01/2020

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité

Protection de la peau : des mains

contact total:

Matière des gants: Viton (R)

Épaisseur du gant: 0,70 mm

Temps de pénétration: > 480 min

contact par éclaboussures:

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant: 0,40 mm

Temps de pénétration: > 30 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 890 Vitoject® (contact total), KCL 730 Camatriil® -Velours (contact par éclaboussures). Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés.

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau : parties du corps autres que les mains

Tenue de protection antistatique ignifuge

Protection respiratoire

Nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Type de Filtre recommandé: Filtre A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Risque d'explosion.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015	Page : 8
	Version : 3-1
Activateur WT-ART	Date révis. : 27/01/2023
	Date de la version précédente 27/01/2020

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : liquide
Apparence : transparent
Odeur : fruité, alcool
Seuil olfactif : N.D.
pH : N.D.
Point de fusion / point de congélation : N.D.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition : N.D.
Point d'éclair : 12°
Taux d'évaporation : N.D.
Inflammabilité : liquide et vapeurs très inflammables
Limites inf. / sup. d'inflammabilité en volume % dans l'air : 0.8% (V)
Limites inf. / sup. d'explosibilité en volume % dans l'air : 7.6%(V)
Pression de vapeur : 43 hPa (20°)
Densité relative gaz (air = 1) : 2,55- 4,77
Densité relative liquide (eau = 1) : 0.786-0.97
Solubilité dans l'eau (mg/L) : soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau : 3.13 xylene et 1.66 isophorone: risque de bioaccumulation
Température d'auto-inflammation : N.D.
Température de décomposition : N.D.
Viscosité : N.D.
Indice de réfraction : N.D.
Pouvoir rotatoire : N.D.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: Aluminium

Réactions exothermiques avec : Oxydants, Réducteurs, Bases, Acides, Des chlorures d'acide, Chrome(VI) oxyde, Oxydants forts, Aluminium

Possibilité de réactions violentes avec : Métaux alcalins, Métaux alcalino-terreux, oxydants

Danger d'explosion avec : Oxydants forts, acide sulfurique concentré, Acide nitrique, hexafluorure d'uranium, soufre

10.4 Conditions à éviter

Chauffage.

10.5 Matières incompatibles

caoutchouc, matières plastiques distinctes, Aluminium.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Peroxydes



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015	Page : 09
	Version : 3-1
Activateur WT-ART	Date révis. : 27/01/2023
	Date de la version précédente 27/01/2020

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

N° RTECS :

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 rat: 1.500 mg/kg OCDE ligne directrice 401
Symptômes: Nausée, Vomissements, Danger d'aspiration en cas de vomissement.
L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. résorption.
Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.
Toxicité aiguë par inhalation: CL50 Rat: 16,5 mg/l; 4 h (IUCLID)
Symptômes: irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, résorption
Toxicité aiguë par voie cutanée: estimation 1100,1 mg/kg (IUCLID)

Corrosion/irritation de la peau

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

lapin: Résultat: Irritation des yeux
OCDE ligne directrice 405
Danger d'opacification de la cornée.
Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité des cellules germinales

Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Ces informations ne sont pas disponibles.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Code produit 808697
Nom du produit o-Xylène
Après résorption de quantités toxiques: Effets systémiques: Migraine, somnolence, Vertiges, euphorie, excitation, spasmes, narcose
Renforcement de l'effet par : l'éthanol.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Téragénicité: Peut nuire au fœtus.
Toxicité pour la reproduction: Peut nuire à la fertilité.
Cancérogénicité: susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Organes cibles: Système respiratoire
Peut irriter les voies respiratoires.
Organes cibles: Système nerveux central
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration

Ces informations ne sont pas disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015

Page : 10
Version : 3-1
Date révis. : 27/01/2023
Date de la version précédente:
27/01/2020

Activateur WT-ART

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

ethoxy-2-ethyle acetate:

Toxicité pour les poissons: CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 42 mg/l; 96 h (IUCLID)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :CE50 Daphnia magna (Grande daphnie) : 354 mg/l; 24 h DIN 38412

Toxicité pour les algues: IC50 Desmodesmus subspicatus (algues vertes): > 1.000 mg/l; 72 h (Fiche de données de sécurité extér.)

Toxicité pour les bactéries: EC10 Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida): 435 mg/l; 16 h DIN 38412

Xylène:

Toxicité pour le poisson: CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 8 mg/l; 96 h (ECOTOX Database)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 Daphnia magna: 1 mg/l; 48 h (ECOTOX Database)

Toxicité pour les algues:IC50 Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 4,7 mg/l; 72 h (ECOTOX Database)

Isobutanol:

Toxicité pour les poissons: CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 1.430 mg/l; 96 h (IUCLID)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: EC5 E. sulcatum: 295 mg/l; 72 h (bibliographie) CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 1.439 mg/l; 48 h DIN 38412 (IUCLID)

Toxicité pour les algues: IC50 Desmodesmus subspicatus (algues vertes): 1.250 mg/l; 48 h (IUCLID)

Toxicité pour les bactéries: CE50 Photobacterium phosphoreum: 1.225 mg/l; 15 min (IUCLID)

Isophorone:

Toxicité pour les poissons: CL50 Leuciscus idus 209 mg/l; 48 h (IUCLID)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 Daphnia magna (Grande daphnie) : 254 mg/l; 24 h

Toxicité pour les algues: IC50 Desmodesmus subspicatus (algues vertes): 475 mg/l; 72 h (IUCLID)

Toxicité pour les bactéries: EC10 pseudomonas putida: 435 mg/l; 18h (IUCLID)

12.2 Persistance et dégradabilité

Besoin théorique en oxygène (ThOD): 3.125 mg/g

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) < 440 mg/g (5 d) (IUCLID)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Xylène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 3,13 (25 °C) (expérimental)

(IUCLID) Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

12.4 Mobilité dans le sol

Xylène:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Adsorption/Sol

log Koc: 2,38 (expérimental)

Modérément mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Danger pour l'eau potable.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Méthodes de traitement des déchets



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015

Activateur WT-ART

Page : 11

Version : 3-1

Date révis. : 27/01/2023

Date de la version précédente:

27/01/2020

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit doit être transporté conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

Transport terrestre : ADR/RID :

N° UN : **1307**

Nom d'expédition des Nations Unies : Xylènes

Classe : 3

Groupe d'emballage : III

Dispositions spéciales :

Quantités limitées : 5 L

Quantités exceptées : E2

Emballage : Instructions : P001 IBC02 R001

Emballage : Dispositions spéciales :

Emballage : Dispositions pour l'emballage en commun :

MP19 Citernes et conteneurs : Instructions de transport : T4

Citernes et conteneurs : Dispositions spéciales : TP1

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : oui

Code de restriction en tunnels D/E

Transport maritime : IMO-IMDG :

N° UN : **1307**

Nom d'expédition des Nations Unies : XYLENES

Classe : 3

Groupe d'emballage : III

Dispositions spéciales :

Quantités limitées : 5 L

Quantités exceptées : E2

Emballage : Instructions : P001 Emballage :

Dispositions :

GRV : Instructions : IBC02

GRV : Dispositions :

Citernes et conteneurs : Instructions : T4 Citernes et

conteneurs : Dispositions : TP1

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : oui

Transport aérien : IATA :

N° UN : **1307**

Nom d'expédition des Nations Unies : XYLENES

Classe : 3

Groupe d'emballage : III

Quantités exceptées : E2

QL : Instructions emballage : Y305

QL : Quantité maxi nette / colis : 5 L

Instructions emballage : 305

Avion Cargo seulement :

Quantité maxi nette / colis : 5 L

Instructions emballage : 307

Quantité maxi nette / colis : 60 L

Dispositions particulières : A3

Indicatif de consigne d'intervention d'urgence (IDC) : 3L





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015	Page : 12
	Version : 3-1
	Date révis. : 27/01/2023
Activateur WT-ART	Date de la version précédente
	27/01/2020

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Réglementations de l'UE

Réglementations UE: Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) 96/82/EC

Inflammable.

6

Quantité 1: 5.000 t

Quantité 2: 50.000 t

Restrictions professionnelles: Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la maternité conformément à Dir 92/85/CEE ou les réglementations nationales plus sévères, le cas échéant.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non réglementé

Réglementation (CE) N 850/2004 du Parlement européen et du Conseil européen du 29 avril 2004 sur les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE: non réglementé

Règlement (CE) No 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: non réglementé

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) :Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites réglementaires respectives (> 0.1 % (w/w) réglementation(CE) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Législation nationale: Classe de stockage: 3

15.2 Évaluation de la sécurité

chimique Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

FDS rédigé par WT ART

Abréviations et acronymes

Textes complet des phrases H citées dans les sections 2 et 3

H226 Liquides inflammables
H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
H312 Nocif par contact cutané
H332 Nocif par inhalation
H360 Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les chapitres 2 et 3

R10 Inflammable
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R60 Peut altérer la fertilité
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
Repr.Cat.2 Toxique pour la reproduction, Catégorie 2
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R41 Risque de lésions oculaires graves
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R11 Facilement inflammable
R40 Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes

Principales références bibliographiques et sources de données

FDS Xylène, FDS propanol2, FDS isobutanol, FDS ethoxy-2-ethyl acetate, FDS isophorone, GESTIS

Dénégation de responsabilité

Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation. Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

Fin de la FDS